

Le présent document définit les conditions dans lesquelles MonBeauMariage.com met à disposition son espace publicitaire.

Toute commande effectuée auprès de MonBeauMariage.com concernant l'objet de ces présentes conditions de location vaut acceptation complète et sans réserves de ces conditions.

Définition du service

Le site MonBeauMariage.com est représenté par Mr. Wilms Kevin, n° de TVA BE 0826.584.906.

MonBeauMariage.com propose un service d'affichage de bannières publicitaires sur la totalité des pages du site et dans un annuaire spécialisé.

Nature du service

Les annonces sont textuelles et/ou illustrées et peuvent être affichées dans la partie droite de chacune des pages du site, dans le haut de la page ou tout autre emplacement définis avec l'annonceur.

Les formats acceptés sont de type "bannières verticales" de tailles (120x600), (160x600) et (120x240), de type "bannières horizontales" de tailles (468x60), (728x90), de type "bannières carrées" de tailles (250x250). L'annonceur est libre d'ajuster sa bannière à l'intérieur de ces tailles et leur réalisation est à la charge de l'annonceur.

Les formats d'images acceptées sont Gif, Jpeg et Flash.

Afin d'assurer une fluidité optimale à la consultation du site, le poids maximal du support ne doit pas dépasser 25 Ko.

L'annonceur doit nous communiquer par e-mail la bannière à afficher sous format d'un fichier composé du fichier image et d'une adresse URL spécifiée en option. Il doit nous être impérativement remis au minimum 7 jours avant le début de la campagne.

Pour les annonces publiées dans l'annuaire, l'annonceur peut charger lui même ses images, et modifier ses informations, à partir de son interface personnelle.

Si le client souhaite faire usage de cookies, il devra le faire à partir de ses serveurs. MonBeauMariage.com n'installe pas et n'accepte pas d'installer de cookies tiers à partir de ses installations.

Les cookies utilisés par l'annonceur devront être compatibles avec les recommandations et les obligations édictées par la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés). L'annonceur assure assumer sous sa seule responsabilité et décharger de toutes responsabilités MonBeauMariage.com, dans le cas où un tiers estimerait subir un préjudice de ce fait.

Offre commerciale

L'annonceur peut choisir le type de campagne publicitaire selon les choix disponibles et selon la formule la plus adaptée à ses besoins. Par campagne publicitaire, nous entendons l'affichage de bannières sur une durée déterminée.

Les tarifs sont communiqués sur demande.

Les prix peuvent être revus à la hausse ou à la baisse chaque début d'année en fonction de l'audience du site constatée l'année précédente.

Les tarifs sont soumis à 21% de TVA .

Paiement

Le paiement s'effectue avant le début de la campagne ,et pour l'année entière, par virement sur le compte de MonBeauMariage.com qui sera renseigné à l'annonceur avant le début de la campagne.

L'achat d'une campagne est réputé ferme et définitif dès que l'annonceur donne son accord. Il ne peut donner lieu à un quelconque remboursement antérieur. Cependant, en cas d'annulation au moins 48H avant la date du début de campagne, MonBeauMariage.com s'engage à reverser la totalité des sommes perçues.

Refus/Suspension de la diffusion

Dans l'hypothèse où la publicité viole les dispositions citées dans le paragraphe "Obligations de l'annonceur", MonBeauMariage.com se réserve le droit de supprimer la diffusion de ladite campagne, l'annonceur ne pourra alors prétendre à aucun remboursement ni indemnité de quelque nature que ce soit.

Obligations de l'annonceur

L'annonceur s'engage à respecter les lois en vigueur au moment de l'affichage de sa campagne, concernant les différentes obligations aussi bien quant au contenu des bannières que de la destination des liens hypertextes et notamment :

- Le respect des lois et règlements régissant la communication publicitaire,
- De ne pas encourager ou propager la haine raciale, le prosélytisme politique et/ou religieux, la diffamation, la pornographie et toutes activités susceptibles d'être l'objet de poursuites en fonction

des lois en vigueur. De respecter le code de la consommation, de ne pas enfreindre sur les secteurs interdits de publicité, de ne pas faire l'apologie et/ou la publicité d'un mouvement sectaire, ou susceptible d'être reconnu comme tel.

L'annonceur s'engage à certifier disposer de tous les droits de reproduction, représentation et diffusion, des textes, des images et des codes informatiques, diffusés sur les bannières et assumer l'entière responsabilité en déchargeant MonBeauMariage.com de toutes responsabilités civiles, pénales ou de quelque sorte que ce soit, concernant le contenu des bannières publicitaires, le code informatique utilisé, ou la destination finale des liens hypertextes de l'annonceur.

Obligations de MonBeauMariage.com

MonBeauMariage.com a une obligation de moyens mais pas de résultat. Sauf cas de force majeure, panne interruption du service, elle ne peut en aucune sorte être tenue pour responsable de l'audience du site, ni de l'efficacité de la campagne.

Les campagnes publicitaires proposées sur le site MonBeauMariage.com portent exclusivement sur des forfaits d'annonces commerciales. A ce titre, aucune garantie n'est fournie sur le nombre de visiteurs qu'une annonce serait susceptible de générer vers le site de l'annonceur durant une campagne.

Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée indéterminée à dater de son accord. Chaque partie pourra y mettre fin moyennant un préavis de 3 mois adressé par lettre recommandée avec accusé de réception à l'autre partie.

En toute hypothèse, chaque partie pourra, sans préjudice de son droit à des dommages et intérêts, résilier la présente convention de plein droit et sans mise en demeure, en cas de manquement grave de l'autre partie à ses obligations telles que définies à la présente convention et auxquelles il n'aurait pas été remédié dans un délai de quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure à cet effet par lettre recommandée.

En toute hypothèse, la présente convention sera résiliée de plein droit et sans qu'une mise en demeure ne soit nécessaire dans les cas suivants :

en cas de faillite d'une des parties ;
en cas de demande en concordat ou de mise en liquidation de l'une des parties.

En outre, la fin de la présente convention n'a pas pour effet de faire perdre un droit à une partie ou de la libérer des obligations qui doivent naturellement persister, notamment en ce qui concerne la confidentialité et la non sollicitation de personnel.

Loi applicable et juridiction compétente

La loi belge est d'application entre les parties. En cas de litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles seront compétents.